



## COMITÉ ÉGLISE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN-PREMIER

Réunion du 21 mars 2017 à 19 h  
Centre municipal, 204, rue Principale,  
Saint-Urbain-Premier

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

#### CITOYENS

France Barbeau  
Josée Beaudet (Patrimoine)  
Réjean Beaulieu (Environnement)  
Sylvie Bourdeau (Conseil du patrimoine)  
Francine Daigle (Municipalité)  
Martine Faille-Daoust (Comité des loisirs)  
Michel Hamelin (Municipalité)  
Michel Morneau (Municipalité)  
Nicole Héту (Comité d'embellissement)  
Nicole Jodoin (Comité de la guignolée)  
Louis-Marie Lemay (CCU)  
Mario Parent (Municipalité)  
Jean-Claude Raymond  
Linda Riendeau (Fabrique)  
Jean-Guy Ste-Marie  
Nicole Ste-Marie (Municipalité)  
Jean-Noël Thibault (Fabrique)  
Marc-Antoine Thibault (Municipalité)

#### COLLABORATEURS

Laurent Lazure (Conseil du patrimoine)  
Lyne Bernier (CRC patrimoine urbain UQÀM)  
Fannie Dargent (CRC patrimoine urbain UQÀM)  
Angélique L'Écuyer (CLD)  
Lise Meunier (Fabrique)  
Luc Noppen (CRC patrimoine urbain UQÀM)  
Suzanne Primeau (Fabrique)  
Anne-Marie Samson (Comité culturel)

#### ANIMATION

Clotilde Béchard (Fondations Rues principales)

#### COMMUNICATIONS

Anne-Marie Samson

## 1. MOT DE BIENVENUE

Mme Francine Daigle, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du Comité église qui tient ce soir sa première réunion et procède à la présentation du dossier<sup>1</sup>.

## 2. PRÉSENTATION DES PERSONNES RESSOURCE

Mme Clotilde Béchard de Fondation Rues principales qui nous a déjà accompagnés dans la démarche de revitalisation de la Municipalité, a accepté d'agir à titre d'animatrice lors des rencontres du Comité église. Elle veillera à l'encadrement de celles-ci et nous aidera à conclure sur une orientation.

Il est également important de conserver un historique de la démarche. À cet effet, Mme Anne-Marie Samson rédigera les comptes rendus des rencontres du Comité église et assurera la communication aux citoyens.

Plusieurs représentants de la Fabrique de la Paroisse Sainte-Martine, donc deux sont des citoyens, sont présents ce soir. La Municipalité est, quant à elle, représentée par plusieurs membres du conseil municipal et de son directeur général.

Sur le plan technique et éthique, nous avons la très grande chance d'être accompagnés dans notre démarche par les spécialistes du Plan église de la Vallée du Haut-Saint-Laurent, projet issu de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'UQÀM. L'équipe est formée de M. Luc Noppen, de Mme Lyne Bernier<sup>2</sup> et Mme Fannie Dargent.

Mentionnons également la présence de Mme Angélique L'Écuyer, commissaire commerce et tourisme au CLD de Beauharnois-Salaberry, qui pourra conseiller le comité sur la faisabilité et la viabilité des propositions.

## 3. BREF HISTORIQUE DU DOSSIER

Le constat du déclin de la fréquentation de l'église, comme partout ailleurs au Québec, a amené le conseil municipal et le conseil de Fabrique à amorcer, à la fin de 2014, des échanges sur l'avenir de l'église. La situation financière n'était pas encore alarmante à ce moment.

À la fin de 2015, le conseil municipal a fait appel à M. Luc Noppen, responsable de la mise sur pied du Plan églises de la Vallée du Haut Saint Laurent, qui touche cinq MRC de la région, dont celle de Beauharnois-Salaberry. Le Plan église est un programme entièrement financé par le Ministère de la Culture et la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'UQÀM. En début 2016, la Municipalité a participé à la création d'un organisme à but non lucratif qui pourra être chargé, entre autres, de la gestion de l'opération du Projet église.

L'année 2016 a été ponctuée de rencontres avec M. Noppen, afin de déterminer la faisabilité de la transformation de l'église et les démarches nécessaires pour y arriver. À l'été 2016, Mme Justine Bonhomme (équipe de M. Noppen), stagiaire en génie civil et en architecture de la Polytechnique de l'Université de Mons en Belgique, a travaillé sur les relevés architecturaux et les travaux de modélisation de notre église.

<sup>1</sup> [http://saint-urbain-premier.com/wa\\_files/2017-03-21\\_Historique\\_du\\_projet\\_MUNSUP.pdf](http://saint-urbain-premier.com/wa_files/2017-03-21_Historique_du_projet_MUNSUP.pdf)

<sup>2</sup> [http://saint-urbain-premier.com/wa\\_files/2017-03-21\\_Eglises\\_reconverties\\_LYNE\\_BERNIER.pdf](http://saint-urbain-premier.com/wa_files/2017-03-21_Eglises_reconverties_LYNE_BERNIER.pdf)

Mme Bonhomme a présenté son travail de maîtrise sur la conversion des églises rurales du Québec en de nouveaux lieux pour de nouveaux usages. Notre démarche pour l'église de Saint-Urbain-Premier figure dans sa thèse<sup>3</sup>, qu'elle a d'ailleurs réussie en tête de sa promotion.

Le 12 septembre 2016, le conseil municipal adoptait un *Règlement de citation patrimoniale* visant à protéger l'église, le presbytère, le cimetière et son charnier. À la fin septembre de la même année et après plusieurs échanges, la Fabrique officialisait son intention de vendre les bâtiments religieux à la Municipalité. Le conseil a alors fait établir le bilan de santé de l'église, étape cruciale pour la suite des choses. Puis, en décembre 2016, il adoptait son budget 2017 dans lequel il prévoyait une appropriation du surplus de 50 000\$ afin de payer les honoraires des professionnels impliqués dans un projet de transformation si, bien entendu, la communauté de Saint-Urbain-Premier était favorable à l'achat des bâtiments religieux.

#### 4. OBJECTIFS ET ÉCHÉANCIER DU COMITÉ ÉGLISE

En mars 2017, le conseil municipal donnait son aval à l'évaluation technique (bilan de santé) pour le presbytère, si la Fabrique y consent. Afin de faire évoluer cet important dossier, le conseil souhaitait mettre sur pied une démarche inclusive dont l'aboutissement serait un projet porteur pour la communauté. Ainsi, la Municipalité lançait aux membres du Comité consultatif de revitalisation, au conseil de Fabrique, aux représentants des comités locaux, aux personnes ayant signifié leur intérêt ainsi qu'aux experts du Plan Églises de la Vallée du Haut-Saint-Laurent une invitation à former le Comité église.

Le mandat de ce comité est d'élaborer un projet de transformation des immeubles religieux en immeubles publics municipaux, d'en déterminer les usages et de soumettre ce projet à l'ensemble de la population à l'été 2017.

La Municipalité a jusqu'ici jeté toutes les bases favorisant un projet d'acquisition et de transformation des bâtiments religieux. La suite dépendra de la volonté de la communauté à conserver ces bâtiments.

#### 5. LE BILAN DE SANTÉ DE L'ÉGLISE

Dans les années 90, l'église a fait l'objet de réparations importantes. Ainsi :

- La structure n'a pas de défaillances importantes.
- L'ensemble du bâtiment a manqué de travaux d'entretien visant à maintenir en bonne condition certains éléments tels que la maçonnerie, les portes et fenêtres, la toiture, l'électricité et certaines infiltrations d'eau.

<sup>3</sup> [http://www.saint-urbain-premier.com/wa\\_files/2016-09\\_Seconde\\_vie\\_eglises\\_Qubec\\_J\\_BONHOMME.pdf](http://www.saint-urbain-premier.com/wa_files/2016-09_Seconde_vie_eglises_Qubec_J_BONHOMME.pdf)

- Le bilan fait état de travaux d'ici les 10 prochaines années dont les coûts peuvent varier entre 200 000 \$ et 330 000 \$.
- Toutefois la majorité des travaux et coûts concernent l'agrandissement de la sacristie qui a été fait dans les années 50. Le retranchement de cette partie et/ou les travaux de transformation du bâtiment absorberaient une grande portion des coûts.

#### 6. LES ATTENTES DE LA FABRIQUE DE SAINTE-MARTINE

- Prix de vente = 1 \$
- Conservation du culte dans un endroit exclusif pour plus ou moins 50 personnes
- Possibilité d'y célébrer les messes dominicales, les baptêmes, les mariages, les funérailles et autres célébrations liturgiques
- Un local pour la sacristie
- Un local pour le secrétariat
- Possibilité de déborder à l'extérieur de l'endroit exclusif si nécessaire
- Conservation de l'Angélus, de la volée, du glas et autres carillons en usage.

#### 7. PRÉSENTATION DE M. NOPPEN

M. Noppen nous informe que Saint-Urbain-Premier est une municipalité exemplaire, car toutes les étapes inhérentes au succès du projet de conservation de l'église ont été entreprises dans l'ordre et dans les règles de l'art. La Municipalité a bien refait le zonage pour protéger l'église : zonage institutionnel et citation du lot en tant que site patrimonial. Ainsi, le presbytère, l'église et le cimetière ont été protégés, avec à l'aide d'un conseil du patrimoine formé pour l'occasion. L'extérieur de l'église et son environnement sont protégés.

M. Noppen a établi l'historique de notre église<sup>4</sup>, qui est la deuxième plus ancienne de la MRC après Saint-Clément de Beauharnois. Il nous entretient de la première construction, de son importante rénovation, de ses décorations, de son architecture. Une histoire fascinante.

Ce n'est pas parce qu'une église ferme qu'on doive la démolir, ou la vendre à des promoteurs qui la démoliront très certainement. Afin de garantir le succès d'un projet de transformation, il est impératif que la communauté fasse consensus sur un projet, car lorsque deux factions n'arrivent pas à s'entendre, l'église disparaît et il arrive que dans ce contexte, les villes doivent démolir des églises devenues dangereuses pour la sécurité publique.

<sup>4</sup> [http://saint-urbain-premier.com/wa\\_files/2017-03-21\\_Quel\\_avenir\\_pour\\_l'eglise\\_LUC\\_NOPPEN.pdf](http://saint-urbain-premier.com/wa_files/2017-03-21_Quel_avenir_pour_l'eglise_LUC_NOPPEN.pdf)

M. Noppen travaille sur des projets pour transformer les églises en lieux culturels, communautaires, etc... Il raconte son expérience avec une église située à Montréal et nous encourage à attirer l'importance sur l'église, sur la notoriété du bâtiment. Et pourquoi pas, préparer une brochure informative qui expliquerait bien le projet et justifierait l'investissement de fonds publics. La Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain vient en aide à beaucoup de paroisses et villes et *Plan église* est né de ce besoin. Le privé échoue à rendre fonctionnels des projets dans les églises, mais le communautaire y arrive.

### Ce qui nourrit la réflexion

Le projet se doit d'être polyvalent, de ne pas se retrindre à un usage. Il faut prévoir les espaces utilitaires en fonction des usages multiples. Il est conseillé d'approviser le bâtiment dans ses grands espaces et s'il faut créer des divisions, il est souhaitable de le faire plus tard, de voir avec l'usage que l'on en fait et que l'on souhaite. La conversion doit faire en sorte de répondre aux besoins de la majorité. Il faut faire de la conversion un événement architectural pour que les citoyens supportent le bâtiment en grand nombre, pas seulement les pratiquants, de moins en moins nombreux.

Il faut prévoir des coûts de transformation d'environ 1 500 \$ du mètre carré. La plupart des projets de conversion sont subventionnés à près de 100%. Il faut donc bien ficeler un bon projet réaliste pour la population qu'il servira.

### Apprendre à « voir » autrement

M. Noppen explique les étapes d'évaluation à la base d'un projet et présente des propositions, puis les étapes à franchir jusqu'à l'amorce des travaux de conversion (voir réf. 4 *Quel avenir pour l'église?*).

Il faut prévoir environ 22 000 \$ pour des plans d'architecte. Un échancier réaliste serait de 5 ans avant d'ouvrir le nouveau lieu. Avec de la chance, peut-être 3 ans, mais rien n'est moins sûr... Toutefois, dans le cas de Saint-Urbain-Premier, les démarches entreprises par le Conseil municipal et la Fabrique font en sorte que déjà deux années ont passé. Beaucoup de chemin a été parcouru et des étapes importantes sont déjà franchies. Nous pouvons donc penser à un échancier réaliste de 3 ans!

## 8. PERSONNES RESSOURCES : INFORMATION ET OU PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande pour combien de temps la Fabrique peut-elle assumer les coûts reliés à l'utilisation du bâtiment. Mme Daigle indique qu'il y a une certaine urgence à faire avancer le projet en raison des difficultés financières de la paroisse. Le temps de préparation du projet ne change rien

pour la pratique religieuse, jusqu'à ce que le projet se mette en branle. La communauté chrétienne pourra encore aller chercher des fonds.

M. Noppen ajoute qu'il ne faut pas se leurrer, la pratique religieuse ne revivra pas avec un projet de conversion, tel que les nombreux cas précédents l'ont démontré. Entre maintenant et l'amorce des travaux (3 à 5 ans), le propriétaire – en l'occurrence la Fabrique – doit entretenir le bâtiment. Il n'y pas de travaux importants à faire dans les 5 prochaines années qui devraient être assumés par la paroisse, qui n'en n'aurait d'ailleurs pas les moyens. Le pire qui pourrait survenir serait que l'église soit fermée et non chauffée pendant quelques années.

En réponse à une autre question de l'assistance, M. Noppen confirme que le plafond actuel offre effectivement une performance acoustique qui est bonne et qu'il est souhaitable de ne pas éliminer.

## 9. DISCUSSION EN PETITS GROUPES

Mme Clotilde Béchard présente Mme Angélique L'Écuyer du CLD. Elle propose d'effectuer un portrait de l'offre et de la demande, afin d'identifier quels services pourraient être offerts pour que les citoyens consomment chez eux. Mme Daigle rappelle qu'une partie de la démarche d'identification des besoins a été effectuée au Comité de revitalisation dans le cadre du sondage à la population et ses résultats pourraient s'avérer utiles. Mme L'Écuyer proposera certains usages pour que la population consomme dans son milieu et suggère que le modèle coopératif pourrait être une avenue à explorer. Mme Lyne Bernier pourra aiguiller le comité sur les possibilités de financement du projet, selon l'angle de développement qui sera privilégié.

Mme Béchard invite ensuite l'assemblée à se réunir en trois groupes afin d'établir une première liste de projets possibles ou de besoins identifiés. Au terme de la discussion, chaque groupe a révélé le fruit de la discussion de ses membres :

### Table 1

- Aucun besoin particulier pour un espace de cette envergure afin de l'occuper plusieurs jours par semaine n'a été identifié.
- Un café bistro est intéressant.
- Une salle de 80 personnes pourrait être un besoin car le gymnase est utilisé 4 soirs par semaine, en plus des utilisations sporadiques de fin de semaine.
- Un lieu de culte dans la sacristie serait possible, en enlevant les confessionnaux à l'arrière.
- Un lieu funéraire où tout se règle au même endroit
- Un local pour recevoir des soins infirmiers en collaboration avec la Coop santé de Beauharnois

- Un guichet de la Caisse Desjardins
- Peut-être un jour un kiosque de poste si le bureau de poste ferme ses portes.
- On voit plusieurs fonctions et non un seul grand besoin. Souplesse. Versatilité.
- On souhaite garder le cœur intact sur le plan architectural.
- Le presbytère, réparé (selon le bilan de santé à venir si la Fabrique est d'accord) et loué, serait une source de revenus.

#### Table 2

- Plusieurs interrogations sur espace du lieu culte. *Voulons-nous conserver un lieu de culte?* est la première question à se vider pour pouvoir avancer.
- Important que ce soit un endroit multi usages
- Double vocation avec lieu de culte pourrait être possible, mais il faut s'assurer que les différentes superficies soient suffisantes pour pouvoir être exploitées adéquatement (questionnement quant à l'« exclusivité d'espaces pour le lieu de culte »)
- Volet culture, exposition, spectacles
- Miser sur la jeunesse et leur donner de la place, tenir compte de leurs intérêts
- Café Internet et gym
- Développer pour les vivants
- Plan d'affaire qui démontre que ce ne sera pas un gouffre sans fond. C'est beau créer, mais il faut faire vivre le projet ensuite. Il faut être en mesure de payer le personnel qui rendre les services.

M. Noppen rappelle que Fred Pellerin a beaucoup aidé à revitaliser son village de Saint-Élie-de-Caxton. Mais il n'est pas obligatoire qu'une personnalité connue s'implique pour revitaliser son village. Ce sont les citoyens qui sont les vedettes de ce qui se passe dans une municipalité qui a basé son projet sur le modèle coopératif. Mme Samson cite Sainte-Camille qui est exemplaire à ce sujet.

#### Table 3

- Bistro café, espace pour traiteur, boulangerie, plats préparés.
- Endroit où se réunir.
- Notre salle communautaire au gymnase n'est pas idéale pour les mariages qui se célèbrent à l'église mais se fêtent dans les salles louées dans les municipalités voisines. Nous pourrions offrir une belle salle en location.
- Spectacles, événements. Notre acoustique pourrait attirer des spectacles plus importants.
- Combinaison du culte et autres usages : importance de conserver le lieu de culte
- Une COOP de location d'outils

- Un gym
- Attirer clientèle plus jeune.
- Garderie.
- Endroit pour nouvelles activités communautaires (jeux de société, casse-têtes, tricot, etc.)
- Le gymnase est utilisé tous les soirs de semaine. Cette salle pourrait combler d'autres besoin
- Atelier de travail (garage), location d'un local ou d'un bureau (coworking)
- Columbarium
- Espace pour clinique santé ou vétérinaire mobiles
- Popote roulante
- Petit marché maraîcher saisonnier ou à l'année

#### Autres éléments

- La gestion des installations et des contrats– comment faire?
- Comment attirer la population et les commerçants?
- Être réaliste quant à la quantité de population que nous allons desservir
- Garder souplesse aménagements flexibles qui évoluent avec les besoins
- Il semble y avoir consensus sur le fait de garder le bâtiment. La nouvelle population sera-t-elle d'accord ? Cela dépend du projet et des coûts (transformation et gestion sur le long terme). En termes de lieu de culte, pour les jeunes, le nombre de participants n'est pas significatif.
- Une citoyenne demande comment nous allons mesurer l'acceptabilité du projet ? Mme Daigle indique que s'il n'y a pas d'opposition, on va de l'avant.
- Une citoyenne demande comment la paroisse survivra durant les 3 prochaines années. Un membre de la Fabrique répond que la dîme, les quêtes et les campagnes de financement se poursuivront. Toutefois, une marguillière pense qu'il sera impossible de survivre pour 3 ou 4 ans encore. Mme Daigle indique que si le projet est accepté, la Municipalité devenir propriétaire plus tôt, pour aider. La volonté est de garder le bâtiment, ce phare, l'âme du village.

#### 10. PROCHAINE RENCONTRE

L'objectif est de préciser un ou des projets et nous avons fait un grand pas. Mme Daigle remercie l'assemblée pour son enthousiasme et propose une prochaine rencontre au début d'avril. Tous sont prêts à poursuivre la démarche. Date à venir.

Fin de la rencontre à 21 h 45.